Intro:

Muriel Letrait est une sociologue française qui a réalisée des travaux autour des tâches domestiques et des classes populaires populaires notamment. Peu d'informations précises autour de ses recherches, moins connue que le second auteur de l'article Wilfried Rault. Ce dernier a pour domaines de recherche les couples, l'homosexualité, les différentes formes d'union... L'article sur lequel on travaille aujourd'hui se nomme "formes d'union différentes, profils distincts? comparaison des pacsés en couple de sexe différent et des marié.e.s", publié en 2010 dans la reve *Sociologie*. Revue fondée en 2010 et édité sous format papier par les presses universitaires de France, elle présente des articles scientifiques de sociologie de différents horizons, sans revendications d'une méthode ou champ spécifique.

Comme le titre le laisse entendre, l'article cherche à établir des connexions entre des caractéristiques sociales et les choix d'union entre PACS et mariage afin d'expliquer justement de quelles manières sont influencés nos choix d'union.

Le PACS, ou pacte civil de solidarité, est mis en place en France en 1999. Il s'inscrit dans un contexte de revendication d'une plus grande égalité des droits des homosexuels, le mariage leur étant refusé. Cependant il ne rpz pas le même statut juridique et fiscal que le mariage : en effet le pacs a un statut privé et non civil (il ne se déclare pas en mairie), de plus, à sa mise en place il fallait attendre 3 ans avant que le couple puisse se déclarer pour leur imposition ensemble et le PACS est ouvert dès sa création aux couples gays et lesbiens.

En 2010, le mariage n'est pas encore ouverts aux personnes de même sexes.

L'article repose sur deux enquêtes : qui présentent de nombreuses lacunes qu'il s'agira d'expliciter, en raison du fait que le pacs relève du droit privé et que donc il n'y a pas de recensement des individus pacsés. Pour palier à ça, les grandes enquêtes qtt peuvent insérer la question du pacs dans le questionnaire. Ainsi,

Les enquêtes sont donc les suivantes : l'Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) réalisée par l'INED et l'INSEE fin 2005 auprès de 10 079 personnes de 18 à 79 ans et l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF) menée à peu près à la même période par l'INSERM et l'INED auprès d'un échantillon de 12 364 personnes de 18 à 69 ans

la problématique générale de l'article pourrait s'entendre de la façon suivante : Comment expliquer et comprendre les différents choix d'union selon la situation sociale des individus et des valeurs qui leur sont associées ? on situe Deux périodes distinctes : 1999-2005 et après, où le droit fiscal modifié et donc démocratisation du pacs. nous tenterons d'expliquer dans une première partie comment le pacs peut être considéré comme une volonté de distinction par rapport au mariage, qui tend toutefois à se démocratiser. Puis, il s'agira d'établir un lien entre une égalité au sein des couples quand aux tâches ménagères et le choix de la forme d'union. Enfin, une partie critique permettra de comprendre davantage les enjeux et les difficultés que soulève l'article, tant par les données à leur disposition que des choix de leur part.

- + élargissement de notre exposé par rapport au texte
- + article compliqué si pas de base en enquete socio

• Difficultées à accéder aux données sur les pacsé.e.s car statut privé et non civil

I. Choix de l'union : une volonté de distinction qui tend à se démocratiser

L'idée générale de cet article est que les couples hétérosexuels qui décident de se Pacser ont des caractéristiques sociales significatives. Pour expliciter cela, les auteurs ont examinés 3 caractéristiques : les catégories socio professionnelles, le rapport aux valeurs religieuses et de genres et l'approche de la famille.

1) caractéristiques socio-éco

La première caractéristique est celle qui nous présente les profil socio-pro des couples homosexuels qui se pacsent. Pour cela il s'appuient sur le niveau de diplôme (par rapport au bac) et leur activité professionnelle.

Il en ressort significativement que parmis les couples pacsés la personne répondante et son.sa conjoint.e a un diplome supérieur au bac dans respectivement 55 et 65 pourcent des cas. Alors que pour les couples mariés il n'y a pas un majorité de couples qui a un diplômes sup au bac (il sont a 41 et 40). A l'inverse, chez les couples mariés la part des personnes ayant un diplôme inf au bac représente autour de 40% également, chez les couples pacsés elle est bien plus faible (28 et 18%).

• salaires plus élevés chez les pacsés (mais j'ai aps trop compris comment ils ont calculé ça srx c la d wlh)

Dans l'analyse des catégories professionnelles, on s'attend alors à trouver de larges écarts en proportion entre les personnes mariées et pacsées selon les catégories ouvriers, ou cadre.

En effet, l'article nous met à disposition cela. (expliquer vite f)

Mais il se concentre finalement davantage sur une catégorie précise: celle du secteur public (citer avec tableau). Ils vont alors tenter d'expliquer cet écart si important entre la part des personnes pacsés qui travaille dans le public avec celle des mariées.

Leur explication est la suivante; elle reste une hypothèse puisqu'aucune question des questionnaires ne permet de fournir cette information. Il leur semblerait toutefois qu'il s'agit d'une question d'ordre pratique. En effet les personnes pacsées peuvent bénéficier d'avantages pour les mutations géographiques et ainsi pouvoir se retrouver dans les mêmes secteurs, ce qui n'est pas le cas d'un simple couple. L'idée serait alors qu'une part importante de personnes en couple ne désirent pas se marier mais souhaitent pouvoir ne pas être séparés et donc se pacs dans cet intérêt. (on retrouve d'ailleurs cela dans des entretiens qlt réalisé par rault en 2009).

b) évolution

Cependant on remarque après 2005, changement dans les lois au niveau juridique et fiscal : se rapproche davantage du mariage. A partir de ce moment là, démocratisation du pacs : + 50% en 2005 + on voit que les pacs se font bcp pendant les périodes avantageuses vis à vis des impôts.

Alors est ce que les distinctions sociaux sont toujours valables?

on voit qu'il y a une égalisation des profils sociaux entre les mariés et les pacsés. (voir tableau). l'enquête sur lequel se fonde cette 2nde analyse se porte sur l'intention des individus interrogés. Ceci peut poser une limite car on essaie de "prévoir le futur".

Pour éviter des biais quant aux diff générations, on compare les intentions de se marier selon les mêmes classes d'âge : pas de diff significative entre mariage et paces. et même chose pour le niveau de diplôme et pcs (se remarque notamment clairement sur les groupes de cadres et ouvriers).

 \rightarrow les profils socio eco se re requilibre.

2) caractéristiques axiologiques

La seconde partie observée pour comprendre le choix d'union différentiels se situe à un niveau axiologique. L'article interroge les différences de valeurs pronées par les individus selon qu'ils soient mariées ou pacsés.

en effet, L'union d'un couple a une valeur symbolique forte. La mariage a une histoire imprégnée de religion et de normes de l'image de la famille "classique" (hétéro avec enfant). L'apparition d'une forme nouvelle d'union peut alors permettre à des personnes qui souhaiteraient se détacher de l'image du mariage, de procéder à un PACS. Pour soumettre cette hypothèse, les auteurs ont choisi de se pencher sur le rapport des individus à la religion, ainsi qu'au rapport distinct entre les genres et plus largement le rapport à la famille traditionnel en passant par le choix du nombre d'enfants.

On pourrait entendre cette partie comme un choix de revendications de la part des personnes pacsées, cependant cette analyse révèle d'abord les liens et non le rapport entre les deux. C'est-à-dire que ces distinctions sont bien présentes. il signifie que cette catégorie possèdent effectivement ces caractéristiques, sans pour autant nous affirmer que c'est pour ces raisons qu'ils ont choisi le PACS plutôt que le mariage. (corrélation =/= causalité). On remarque en effet, que les conditions juridiques et fiscales qu'offrent le PACS ont participé à sa "massification".

je suis pas sûre de moi la vous me direz ce que vous en pensez.

• rapport à la religion et aux normes genrées inégalitaires :

Tout d'abord il est question de la religion. Pour traiter de cette question, les trois variables sont : pratiquants, sans religion d'origine et hostile. On remarque alors que il y a une part significativement plus importante d'individus ayant un rapport à la religion chez les mariés. À l'inverse, chez les pacsés, près de la moitié sont hostiles à une quelconque forme de religion tandis qu'il ne représente chez la mariés une 25 pourcents.

Le rapport à la religion est donc un facteur de différenciation important dans la compréhension des distinctions entre les personnes qui font le choix du mariage ou du pacs.

il aurait pu être intéressant ici de pouvoir analyser la part du nombre de mariage religieux parmi les couples mariés (pas sur que ce soit possible).

• rapport à la différence entre les genres

pour choix du pacs, répondants aux entretiens qlt disent l'avoir choix en parti pour une meilleure image de l'égalité entre les genres. C'est une valeur qui peut ainsi être mise en avant pour le refus du mariage qui rpz une institution chargée de symbole patriarcale (de part son histoire notamment : dotte, passation de la fille du père au mari etc..).

Afin de représenter cela de manière chiffré, même procédure que pour la religion selon le facteur : des rôle sociaux différenciés selon les sexes.

(encore une fois l'étude date de 2005, on pourrait peut-être constater une évolution par rapport à cela ajd où le féminisme reprend une place plus considérable dans les débat sociétaux depuis les années 2010).

On remarque encore une fois, que les couples qui sont pacsés : position dominante = peu différentialistes (mais qu'est ce que ça veut dire dans les faits ?).

// dans l'aspect des systèmes de valeurs : moins d'intrusion dans la vie privée, pas d'injonction à la fidélité par ex (Mariages et homosexualités dans le monde, dir par V. Descoutures, M. Digoix, Fassin, Rault) / chap : "ce que le pacs fait au mariage gai et lesbien").

rpz de la famille

L'article propose une comparaison sur les rpz de la famille selon les choix d'union. pour ce faire, il part du constat fait par les entretiens sur le fait que les pacsés percevaient leur union comme un renforcement de leur couple davantage que comme une étape préalable à l'arrivée d'enfants, contrairement aux couples mariés.

Plus d'enfants déjà là chez les mariés que chez les pacsés (respectivement 66 et 42%).

+ modalités de dissolution de l'union : variable de choix qui apparaît dans les entretiens. Plus simple de faire rupture de pacs que de mariage. → ils ont émis une hp soumise mais rejetée = avoir déjà vécu une relation de couple avant l'union actuelle (mais pas de rapport significatif dans les chiffres.)

b) évolution

Si on a pu constater un ré équilibre des profils sociaux éco entre le pacs et mariage après 2005, en est il de même quant à ces rapports aux valeurs des individus?

Pour la variable de la religion: pas de changement significatifs entre les deux groupes. Cette valeur reste dans les mêmes proportions qu'avant $2005 \rightarrow$ au delà des avantages juridiques du PACS, les valeurs sous jacentes prônées par l'une et l'autre peut toujours expliquer ce choix d'union.

+ pareil pour rapport aux différenciations sociales de genre.

enfin pour ce qu'il en est de la vision de la famille, l'enquête qlt a permis de rassembler les informations sur la projection sur nombre d'enfants au sein des couples mariés/ pacsés. Ainsi l'on remarque que pour les couples qui ont l'intention de se marier leur idéal du nb d'enfants semble être supérieurs à ceux qui ont l'intention de se pacser. Les couples qui ont l'intention de se pacser en revanche semblent plus être dans une dynamique de coupe et non de projet de famille déjà défini. Ainsi l'on remarque que les projection dans le futur non pas les mêmes chez les personnes ayant l'intention de se marier/ de se pacser.

Pour résumer les distinctions axiologiques identifiés parmis les profils de personnes qui sont pacsées ou mariées et celleux qui désirent le faire ne prend pas la même direction que l'évolution remarquées quant aux profils socio éco. Les différences par rapport aux valeurs mises en avant restent globalement similaires et ne sont marqués d'aucun changement largement significatif. On pourrait dans ce cas penser qu'elles sont une part importantes dans le choix des individus sur la forme d'union qu'ils désirent.

pacs = avantages du mariage (impôt, mutation géographique) sans avoir ses inconvénients (divorce, ensemble de valeurs archaïque)

Transition: Comme nous l'a expliqué Apolline, même si l'article de Rault et Letrait montre qu'une démocratisation du pacs s'opère entre 1999 et 2005, l'article tend en grande partie à souligner que le choix du type d'officialisation de l'union s'explique par des caractéristiques du couple differentes (économique, sociale ou axiologique). Pour autant, ce texte ne pose aucune corrélation entre choix de l'union et la manière de s'organiser dans le couple. Ainsi, nous pourrions nous demander si le choix de l'union n'a pas une influence quant à l'organisation des tâches domestiques au sein des ménages. autrement dit, marié ou pacsé, le partage des tâches domestiques est-il le même? Le lien entre choix d'officialisation du couple et organisation du ménage constituera notre grand deux. Mais n'étant pas explicitement traiter dans l'article, nous poserons l'hypothèse que les couples pacsés ont une répartition plus égalitaire des tâches domestiques. En effet, 3 éléments du textes semble confirmer cette hypothèse.

II. Choix du type d'officialisation de l'union et organisation au sein du ménage :

<u>hypothèse</u>: les PACSÉS ont une répartition des tâches domestiques plus égalitaire

3 éléments du texte qui viennent confirmer cette hypothèse :

1) Les pacsés adherent à un système de valeurs différents de celui des couples mariés

Dans le texte : il est dit que la perception des roles de sexe est differente en fonction des couples pacsés ou mariés.

- => le texte montre que 59% des pacsés étaient en faveur du pacs parce "qu'ils considèrent l'institution matrimoniale comme une figure historique et culturelle associée à la pérennisation de la domination masculine et l'expression d'un hétérosexime qu'ils rejettent"
- => Par le pacs, les pacsés remettent en question la société sexiste qui s'institutionnalise par le mariage et par l'ensemble de valeur axiologique auquel il est associé. Plus précisément, on remarque que le choix du pacs est liée à une remise en question des roles sociaux séxué à l'intérieur du couple. De ce fait, on peut supposer que les couples pacsés refusent l'idée que les tâches domestiques soient exclusivement exécutés par les femmes parce que ces dernières posséderaient en elles des capacités spécifiques qui leurs permettraient d'étendre une lessive, de s'occuper des enfants, de faire le ménage...

Autrement dit, le refus symbolique du mariage pour les pacsés pourrait être un indice que ces derniers sont plus égalitaires dans le partage des tâches domestiques.

2) <u>Les pacsés ont un capital économique et sociale plus important que les couples mariés : (+ à nuancer car démocratisation du pacs après 2005: profil socio et éco + homogène)</u>

Dans le texte : de manière générale de 1999 à 2005 * PACS : le niveau de diplôme et les revenus des pacsés sont supérieures aux niveaux de diplômes et aux revenus des couples mariés + une très grande majorité des pacsé sont des couples bi-actif, ce qui est relativement moins le cas pour les couples mariés

Ainsi, pour des raisons économiquement plus favorables chez les couples pacsés, on peut supposer que ces derniers ont une répartition des tâches domestiques plus égalitaire

—> En effet, bien souvent le partage des tâches domestique est le résultat d'une division du travail où le couple se partage les tâches à réaliser. Pour comprendre comment se partage est réalisé, le concept de coût d'opportunité développé par Becker peut nous être utile. Becker : individu rationnel et dans une volonté de maximiser le bien être et les revenus de la famille : chaque conjoint se spécialise dans les activités pour lesquelles le rendement relatif de son temps est le plus élevé.

Donc si famille mono active : c'est celui qui ne travaille pas qui va faire les tâches domestique pour maximiser les revenus et le temps du ménage puisque le rendement du temps du conjoint qui a un emploi est plus élevé que le temps du conjoint qui est sans emploi. Or d'apres l'INSEE, 17% des femmes sont des femmes au foyer, contre 0,3% d'hommes. Donc s'il y a famille mono-active, il s'agira dans une plus grande majorité de la femme qui n'est pas active et donc à elle d'efefctuer les taches domestiques pour maximiser le bien etre de sa famille

MAIS AUSSI, même si la femme a un emploi, plus son salaire est inférieur par rapport à celui de son conjoint et plus cela devient **rentable** qu'elle exécute les taches domestiques => puisque le rendement du temps qu'elle perdra à effectuer ces taches domestique sera relativement moins important que celui que son mari perdrait s'il les executait => toujours dans cette volonté de maximiser les revenus du ménages

Or les couples pacsés : sont plus nombreux à être bi- actif et sont également plus nombreux à faire conjointement partie d'une catégorie sociale supérieure : donc moins évident qu'une personne du foyer ait exclusivement la tâche de faire les tâches domestiques car les deux individus sont tous deux occupés et ramène un salaire relativement élevé. Ainsi, dans cette situation et dans la volonté de maximiser les revenus du ménage, il semblerait plus avantageux que le couples pacsés partage les tâches domestiques plutôt

qu'une seule personne du couple face ces tâches au détriment de son emploi bien rémunéré. Ainsi, l'argument du capital économique vient corroborer notre hypothèse de depart qui est que couples pacsés sont plus égalitaires que les couples mariés

Nuancer car démocratisation

De plus, toujours dans cette dimension éconoqmique, on peut supposer que les couples pacsé ont davanatge les moyens d'employer une femme de ménage, une nourrice => du personnel pour réalisé ces taches domestiques, toujours dans cette volonté de maximiser le revenus de la fmaille grace aux couts d'opportunités définit par Becker (employer coute moins cher que la perte du salaire de la femme)

3) par composition du ménage :

Dans le texte : Ceux qui ont fait le choix du pacs entre 1999 et 2005 ont moins d'enfants et ont moins l'intention d'avoir des enfants prochainement que ceux qui ont choisi le mariage sur cette même période.

OR : Spoiler texte exposé 9 : l'évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant de Arnaud Régnier-Loilier et Céline Hiron

=> ce texte montre que c'est la composition du ménage, plus précisément l'arrivée d'un enfant qui est le détonateur de l'inégale répartition des tâches domestiques au sein du couple héterosexuel

les personnes ayant eu un enfant entre 2008 et 2005 décrivent plus fréquemment qu'en 2005 une organisation où la femme les prend en charge « toujours » ou « le plus souvent ». => notamment puisque c'est cette dernière qui voit sa carrière la plus touchée par l'arrivé d'un enfant dans le couple mais aussi parce que l'arrivée d'un enfant renvoie le couple plus systématiquement à identifier des pratiques comme étant proprement féminine car liée à la maternité (s'occuper du nourrisson, le nourrir, emmener les enfants à l'école ou à la garderie, faire les devoirs, etc.)

Ainsi, étant donné que les couples pacsés ont relativement moins d'enfants que les couples mariés, on peut supposer que la répartition des tâches domestiques est plus égalitaire chez les pacsés

MAIS nuancer : exposé de la semaine dernière : "chérie, qu'est-ce qu'on mange ce soir" : Alexane, Solenne et Margaux montraient dans une large mesure que la charge mentale était le plus fréquemment posée sur les epaules des femmes et que le partage des taches domestiques, restait un enjeux crucial dans le couple hétéro sexuelle peu importe ses differentes carcatéristques

DONC:

UNE SECONDE HYPOTHÈSE : Une organisation inégalitaire qui n'est pas liée à la manière dont le couple choisi d'officialiser son union (pacs ou mariage) mais qui tient, au rapport de genre que l'on retrouve chez les couples hétérosexeulles. Plus précisément, la deuxieme hypothese que

nous souhaiterions poser et que le partage des tâches domestiques est plus égalitaire chez les couples homosexuels que chez les couples hétérosexuelles

Le texte de Rault et Letrait ne parle pas des couples homosexuelles, nous avons donc fait différentes recherches complémentaires pour étudier cette hypothèse.

• Couple hétérosexuel :

D'après ce que nous dit le texte et ce que nous avons dit précédemment, le partage des tâches domestiques est un enjeu crucial pour les couples hétérosexuelles, notamment parce qu'en dépit du salaire, de la présence ou non d'enfant, les normes sexuées quand au partage des tâches domestiques sont inscrites en chaque individu depuis son enfance. Cela s'illustre notamment par le fait que les petites filles se voient plus souvent offrir à noel des dînettes ou des bébé que les garçons par exemple. Cette éducation genrée est mise en application dès qu'à lieu le concubinage entre les deux personnes hétérosexuelle. Ainsi, sans le vouloir, les couples hétérosexeulles sont plus facilement amenés à répartir les tâches domestiques de manière genrée, comme on leur a appris depuis leur plus jeune âge. et ainsi, sans en avoir particulièrement conscience et sans vouloir se comporter de manière sexiste, il se produit un l'extérieur du couple, un rapport de force en faveur des hommes qui seront le plus souvent moins amenés à faire des tâches jugées ingrates et féminines comme laver le linge, repasser ou s'occuper des nourrissons etc.

=> C'est notamment ce que Bourdieu exprime dans La reproduction, avec son concept de "violence symbolique" où un rapport de force entre dominant et dominé est si ancrée dans la manière de penser et d'agir des individus, que dominants comme dominés ne la remettent plus en cause et les considère comme allant de soi. L'oganisation des taches domestques dans le couple hétérosexeulle est donc un rapport de force insidieux tant il est intériorisé par les deux membres du couples et ainsi non remis en question. Ce rapport de force et ainsi décuplé par des facteurs concrets comme facteurs economoque (la femme a un salaire moins elevée que son mari) ou s'il le couple a un ou plusieurs enfants :

Pour ce qui est des couples homosexuelles :

Sébastien Chauvin sociologue à l'université de Amsterdam a enormement ecrit sur ce sujet, notamment : sociologie de l'homosexualité, co-ecrit avec Arnaud Lerch :

La première idées que les deux sociologues soulignent : est que le partages des tâches domestques chez les couples homosexeuls n'est pas évident, ce partage ne se décide pas de manière naturelle. En effet, pusique les couples homosexeulle (couples d'homme ou couple de femmes) ont reçu une éducation genrée similaire (et non pas opposées comme dans les couples hétéro) , il est donc nécessaire pour les couples homosexuelles de parler de l'organisation pour savoir qui fait quoi.

=> Sébastien Chauvin et Arnaud Lerch parlent dans les couples gays d'une "absence de script" qui "offrirait la possibilité d'une culture conjugale réellement négociée"

=> Ainsi, le choix de qui fait quoi dans le ménage se fait à la suite de discuter ou le couple échange sur ce qu'il préfère faire, sur leurs compétences dans la réalisation des tâches indépendamment de leurs connotations genrés. Et lorsqu'une taches déplait autant aux deux membres du couples, ils décident le plus souvent de faire une fois sur deux.

Les recherches de Chauvin et Lerch montre quelques nuances notamment entre couples gay et lesbiens :

- gay: Lorganisation est parfois plus complexe lorsqu'il s'agit de decider qui fait les taches ingrates, celles qui traite du sale et qui sont cosiedere comme étant feminine. Deux observations: soit partage équitable, soit c'est l'homme qui a le plus de temps, ou le moins d'argent qui exécute ces tâches
- Lesbienne : Chauvin et Lerch parle "égalitarsime à l'extreme" : "c'est moi qui achete la littiere du chat mais c'est elle qui paye la littiere". Partage les tâches équitablement, et dans le soucis d'arranger l'autre tout en oubliant pas de lui rendre la pareil.

La méthode Ropa illustre le mieux cette idée : le fait de partager la grossesse chez les couples de lesbienne. Une donne ses ovocytes et l'autre porte l'enfant. => N'est pas inscrite dans la loi bioéthique PMA en france en 2020

Pour autant, il y a également le phénomène de charge mentale chez les couples homoeseuxelles mais cette derniere est attribuée à la personne du couple qui a le caractère le plus maniaque, et non pas lié à son genre

=> donc de manière générale, il semble que les couples homosexuelles ait un partage plus égalitaire que les couples hétérosexuels

MAIS NUANCE POUR LES COUPLES HETERO OU HOMO:

* à l'arrivée d'un enfant : figure "l'amour maternelle", l'allaitement + un congé parentaux inégale (vient de passer de 2 semaines à un mois pour le parents n°2 contre 3 pour les femmes) : Dans dans tous les couples avec enfants : inégalités car la personne qui porte l'enfant sera de fait plus facilement assigné à son rôle maternel et aux taches qui vont avec, et un éloignement du marché du travail

III. LIMITES (plutôt une partie critique ?) : Article incomplet, manque de données

- 1) Limite des instruments de l'enquête :
- Insuffisance des données: m si quelques données sur le pacs sont recueillis par le ministère elles ne permettent pas de décrire leurs profiles sociaux -> deux enquêtes utilisées [présentées au préalable].

Car : la loi adoptée en 1999 a fait du pacs un dispositif de droit privé maintenu à l'écart de l'état civil. En effet comme le lieu d'enregistrement du pacs se faisait dans les tribunaux, soit un lieu d'enregistrement différent de l'état civil = bulletin de naissance, décès et mariage (notamment différent du lieu d'enregistrement du mariage) -> pacs un dispositif privé rend impossible le recueil d'info par la stat pu'. Pacs à fait l'objet d'un régime de visibilité statistique restreint.

Pr analyser les caractéristiques sociales des pacsé.e.s face au marié.e.s. et leur évolution.

Évolution:

Or depuis 2017 ont étés établis par l'INSEE des bulletins statistiques permettant le recueil des données sur le pacs. En effet les enregistrement des modifications conclusions et dissolutions des Pacs qui sont réalisés dans les tribunaux pourront être enregistrés soit par des officier d'état civil soit par des notaires sous forme dématérialisée.

Ainsi c'est grâce à ces bulletins qu'il sera possible de collecter des données nominatives à des fins d'études statistiques.

Bulletins statistiques de conclusion et dissolution de Pacs ont étés reconnus comme les bulletins d'état civil d'intérêt général et de qualité statistique et sont donc désormais obligatoires.

Données comme : identification de la commune, identification du pacs, renseingement relatifs aux partenaire (nom famille, sexe, naissance...) et au pacsé (nom famille prénom sexe naissance nationalité Etat matrimonail avant le Pacs).

- Pour combler le manque de données iels font référence à deux enquêtes réalisée par INED
 INSEE entre 1999 et 2005. :
 - 1. Etude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) 18 à 79
 - 2. Contexte de la sexualité en Fr (CSF) 18 69

201 contractant.e.s. Est-ce que c'est un échantillon représentatif ? D'autant plus que parfois les variables étudiées ne sont pas les même dans les deux études donc seulement les données par une des études peuvent parfois être mobilisées, les données ne sont pas toujours recodées ensembles.

Ne prend pas en compte les pacsé.e.s qui se sont séparés soit anciens pacsé.e.s. Échantillons sont différents (âge), certaines données sont différentes dans les deux enquêtes, par exemple la proportion de pacsées ayant obtenu "plus que le bac" qui est supérieur dans l'étude ERFI.

 Choix du recodage et des questions dans l'enquête (subjectif) - manque de clarté et de précision.

De manière général on peut constater un manque de précision en ce qui concerne les données. En effet le fait de ne pas avoir de base de données stable, avec un échantillon concret et des questions bien précises pour accéder aux informations voulues nous à fait questionner la

pertinence et la justesse de l'analyse. Cela peut d'autant plus se voir lorsqu'il s'agit des données axiologiques concernant les valeures des pacsé.e.s.

- a. Ex 1 : En ce qui concerne les valeurs qui relèvent de la perception des rôles de sexe. L'auteur aboutit à la conclusion selon laquelle les gens qui se pacsent dénotent d'un certain refus face au mariage qui serait une figure historique et culturelle associée à la pérennisation de la domination masculine et l'expression d'un hétérosexisme qu'ils rejettent. Or pour aboutir à cette conclusion l'auteur ne se base que sur 4 questions contenues dans l'enquête ERFI :
 - « Lorsque l'emploi est en crise, les hommes devraient être prioritaires sur les femmes pour obtenir un emploi »
 - 2. « Un enfant d'âge pré-scolaire risque de souffrir du fait que sa mère travaille ».
 - 3. « Une femme peut avoir un enfant et l'élever seule si elle n'a pas envie d'une relation stable avec un homme »
- 4. « Les couples homosexuels devraient avoir les mêmes droits que les hétérosexuels ». Ces questions semblent un peu binaires, et orientées. Elles ont la prétention de synthétiser des cheminement mentaux très complexes et aboutissent à des conclusions peu être un peu trop hâtives et simplistes.
- **b. Ex 2**: Dans les raisons qui poussent les individus à choisir le pacs on trouve également le fait que l'on puisse plus facilement sortir du pacs que du mariage, une sortie moins onéreuse. Ainsi les pacsé.e.s semble envisager davantage un possible rupture. Or dans l'article ils tentent d'expliquer cette projection dans le futur et donc cette potentielle rupture du fait que les pacsé.e.s ont davantage expérimenté une vie de couple au préalable. Or dans les données, la différence n'est pas significative puisque 33% des pacsé.e.s auraient expérimenté une vie de couple avant contre 28% des marié.e.s.

"Dans ce raisonnement, le pacte permet un accès à un cadre juridique dont il serait possible de sortir plus facilement et de manière moins onéreuse. On pourrait alors penser que le choix du PACS provient du fait d'avoir déjà expérimenté une vie de couple avant l'union actuelle. En réalité, la différence n'est pas statistiquement significative : elle concerne 33 % des pacsé.e.s (groupe issu des deux enquêtes) et 28 % des marié.e.s."

- 2) limite du contenu et de l'analyse de l'enquête, liée en partie à un manque de données.
- L'une des raisons principale en ce qui concerne l'institution du pacs était de permettre une plus grande égalité homme - femmes, or cet aspect là n'est pas du tout abordé dans cet article. En effet on n'a aucune donnée sur la proportions de pacs homosexuelles par rapport aux hétérosexuels.

En 2011 (avant le mariage pour toustes) selon l'INSEE il y aurait 85 500 pacs homosexuelles / 1 291 500 pacs hétérosexuelles soit environ 7% des pacsés

Mais : on peut également remettre en question la place du pacse comme un symbole de reconnaissance des couples de même sexe.

En effet il est dit dans le début de l'article que pour faire passer cette lois sur le pacs, il a était nécessaire d'insister sur une nouvelle forme juridique de couple. Autrement dit, cette loi n'a pas

vraiment était présenté comme un symbole pour l'égalité entre les sexes. Au contraire cet aspect là avait été un peu masqué face à l'aspect juridique. De plus on peut considérer le pacs sous un autre angle, non plus comme une union positive qui permette aux homosexuelles de se marier mais plutôt comme une nouvelle union qui continu à exclure les homosexuelle de la norme et tradition en termes de relations de couple qui serait le mariage. On peut penser que le pacs institutionnalise et affirme leur exclusion face au mariage. Notamment puisque le mariage rentre plus dans la vie privé des gens.

dans l'aspect des systèmes de valeurs : moins d'intrusion dans la vie privée, pas d'injonction à la fidélité par ex (Mariages et homosexualités dans le monde, dir par V. Descoutures, M. Digoix, Fassin, Rault) / chap : "ce que le pacs fait au mariage gai et lesbien").

- Ne parle pas des couples qui se sont pacsés puis se marie après
- => lecture complémentaire pour combler les insuffisances de l'article : L'invention du Pacs, Rault on aurait pu regarder aussi la part des mariages religieux ?
 - 3) limite quant à l'actualité du texte
 - Actualité du texte ? mariage pour toustes ... (repartition des homo)

→ pas de critique radicale mais les données permettent pas d'aboutir a des ccl tranchées. Ils ont ete tributaires des données qu'ils avaient. manque de clarté.

Conclusion:

Reprise +

ouverture: Eva Illouz, sociologue des sentiments : France culture, Podcast : la manière dont les relation amoureuse ont été affectée pendant le confinement. Il n'est pas anodin de rester h24 avec son conjoint quand nous sommes habitué à le voir que quelques heures par jour. Ainsi, en guise d'ouverture, nous pourrions nous demander qu'elles ont été les conséquencs en matière d'organisation des tâches domestiques dans le ménage pendant le confinement ? Les couples mariés, en concubinage ou pacsés se sont-ils organisés de la même manière ?

Articles:

http://ses.ens-lyon.fr/articles/entre-droit-et-symbole-les-usages-sociaux-du-pacte-civil-de-solidarite-31209#fnt3

https://journals.openedition.org/sdt/7030?fbclid=lwAR0YBBazlyna0q4KbhBr1s0__By4F14HyWQclzBz-GsjbwnKyo4wm4NZNMw

https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2009-3-page-455.htm?fbclid=lwAR3Gb J1klcJuFpUwr qysUorL3G41Pn3lfEAlbBjPcE7uaHUKsQNoLiAKYU#s2n2

https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2006-4-page-705.htm?fbclid=lwAR32ylhZPcGpthN1UwKSNAn0YPQhvKwBflJKTSHuLRKNqBiOhDW-2YHbPJw

https://www.persee.fr/doc/caf 2101-8081 2009 num 96 1 2461

Mariages et homosexualités dans le monde, dir par V. Descoutures, M. Digoix, Fassin, Rault.